



Dossier de surendettement et paiement d'une dette

Par **st1oufe**, le **03/11/2008** à **16:21**

Bonjour. Depuis plus de deux ans, je verse à mon ancien employeur une certaine somme suite à un jugement. J'ai constitué un dossier de surendettement qui a été accepté. Je dois donc contacté mon ancien employeur pour valider la nouvelle somme à lui verser. Mais j'ai appris qu'il est en liquidation judiciaire. Comme je lui dois encore une certaine somme, comment cela va-t'il se passer pour le paiement du reste de ma dette. Merci par avance

Par **superve**, le **04/11/2008** à **21:17**

Bonjour

La liquidation judiciaire de votre créancier ne change rien (en soi) cependant, vous devez désormais vous adresser au liquidateur judiciaire qui est seul habilité à administrer la société.

Son nom est porté au jugement ainsi que sur les annonces légales.

Bien cordialement.